

Conférence de presse réalisée lors du lancement de l'AMI ZAN en juin 2022.



L'ENGAGEMENT D'UN TERRITOIRE RURAL POUR LE « ZAN »

Porté par la Communauté de Communes de Mad & Moselle



Le Président de la CC Mad et Moselle, Monsieur Gilles SOULIER, recevant le prix TERRITORIA Or le 15 novembre 2022.



CHIFFRES-CLÉS

CARACTÉRISTIQUES DE LA CC MAD ET MOSELLE

- 5,6% du territoire sont artificialisés (contre 9,58% en moyenne au niveau national)

CARACTÉRISTIQUES DE L'AMI ZAN

Deux volets :

- Volet A : études et diagnostics sur des projets de désimperméabilisation et de désartificialisation d'espaces urbanisés
- Volet B : feuille de route opérationnelle pour mettre en oeuvre les projets identifiés dans le volet A

IMPACT

Désimperméabilisation et désartificialisation d'espaces urbanisés (parkings, cours d'école, aires de jeu, places de village) pour s'adapter et atténuer le changement climatique

CONTEXTE

L'objectif de ZAN (Zéro Artificialisation Nette) a été inscrit pour la première fois dans le Plan Biodiversité de juillet 2018. Il est réaffirmé par la loi Climat et Résilience de 2021 et s'inspire des travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat de 2020. La loi fixe un objectif de ZAN à 2050 avec une étape intermédiaire de division par deux du rythme d'artificialisation des sols en 2030.

L'artificialisation des sols dégrade la biodiversité, amplifie les risques d'inondations et contribue à l'augmentation des températures puisqu'un sol artificialisé n'absorbe plus de CO₂.

La préservation des terres agricoles présente également un enjeu de sécurité alimentaire. Réduire le rythme d'artificialisation des sols est donc un levier essentiel dans la lutte contre le changement climatique. Les territoires ruraux ressentent cependant souvent le ZAN comme difficile à mettre en œuvre et contradictoire entre d'un côté un impératif de développement territorial et de l'autre une préservation des terres agricoles, naturelles et forestières.

Dans la continuité de son engagement sur la thématique de la sobriété foncière, la CC Mad & Moselle a décidé de candidater à l'AMI ZAN de l'ADEME fin 2021 pour démontrer qu'il est possible d'adapter la question de la sobriété foncière aux zones rurales et périurbaines. La CC, qui élabore depuis 2019 son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), porte politiquement la dimension ZAN dans les différentes phases de cette élaboration. Le travail dans le cadre de l'AMI ZAN nourrira d'ailleurs ce qui sera inscrit dans le PLUi.

CONTACT :

Mégane Wollmann
Responsable du pôle Urbanisme
et Habitat de la CC Mad et Moselle
wollmann@ccmadetmoselle.fr
03 83 81 91 69

ÉTAPES DU PROJET

L'AMI ZAN comporte deux étapes : une première (le volet A) qui consiste en l'identification de potentielles surfaces à désimperméabiliser et désartificialiser et une deuxième (le volet B) qui détaille la feuille de route pour les projets à mettre en oeuvre à la suite de leur identification en volet A. L'idée du volet B est également d'accompagner les communes dans le recensement des financements possibles pour leurs projets (subventions disponibles auprès de l'ADEME, plans nationaux existants, etc.).

Dans le cadre de l'AMI ZAN, la CC a sélectionné 5 communes pilotes via un Appel à Projets (AAP). Ces 5 communes portent divers projets :

- La désartificialisation d'une cour d'école avec une mutualisation des usages visant à occuper la cour en dehors des temps scolaires ;
- La désimperméabilisation de grandes places en leur redonnant de nouvelles fonctions ;
- La désimperméabilisation et la désartificialisation de l'ensemble des parkings d'une commune ;
- La désartificialisation d'une aire de jeux devenue impraticable l'été ;
- La création d'îlots de fraîcheurs.

En parallèle de l'AAP à destination des communes, la CC travaille aussi sur deux espaces de l'intercommunalité : la zone ACTISUD (une zone économique et commerciale imperméabilisée à plus de 40%) et la base aérienne de Chambley (une zone économique et de loisirs). Cependant, la CC dispose de peu de données en matière d'environnement et de biodiversité pour ces deux zones et réfléchit donc à la méthodologie à adopter : « c'est un tout nouveau sujet de réfléchir à la sobriété foncière et à la désartificialisation dans ces espaces ».

CHIFFRES-CLÉS

COÛT GLOBAL

- Environ 100k€

FINANCEMENT

- 70% du montant total (70k€) pris en charge par l'ADEME
- 30% sur les fonds propres de la CC (30k€ restent à charge)

MOYENS HUMAINS

- ¼ d'ETP, dont 15% financé par l'ADEME et 10% sur fonds propres (l'AMI ZAN est une des deux missions principales de la responsable du pôle Urbanisme et Habitat de la CC avec l'élaboration du PLUi)

PARTENAIRES

- CDC Biodiversité (assistant à maîtrise d'ouvrage)
- AGURAM (l'Agence d'urbanisme des agglomérations de Moselle)
- Meurthe-et-Moselle développement (MMD54), l'Agence technique du département de Meurthe-et-Moselle
- Parc Naturel Régional de Lorraine
- Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle (CAUE 57 et 54)

GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Élaboration du PLUi



RETOURS D'EXPÉRIENCE

La CC Mad et Moselle a reçu le prix TERRITORIA Or 2022 pour la catégorie « Territoires innovants » pour sa trajectoire ZAN en milieu périurbain et rural et est particulièrement motrice sur la question de la sobriété foncière. Elle a décidé d'adosser sa trajectoire ZAN à un outil de planification urbaine, le PLUi. Cette approche innovante facilite l'acculturation du ZAN par les élus et les habitants : « Il faut faire passer le message qu'aujourd'hui il est nécessaire de sortir du schéma de l'habitat individuel avec des parcelles énormes qui sont implantées en plein milieu de zones agricoles. Il faut faire comprendre qu'aujourd'hui il est nécessaire de tendre à la densification douce, à la préservation de la biodiversité, à la préservation des sols ».

EN SAVOIR PLUS

- 🔗 [Page de l'ADEME sur l'AMI ZAN et les 22 territoires lauréats](#)
- 🔗 [Page de l'AGURAM sur l'objectif ZAN de Mad et Moselle](#)

Fiche rédigée par :

AUXILIA CONSEIL EN TRANSITION | tranitions

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

GRAND EST
RÉGION
VERTE